Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Une liberté qui se construit

8 octobre 2018

L'ABF affirme la nécessaire et entière liberté d'expression des adhérents. Cette liberté ne saurait être remise en cause par des pratiques intolérables, visant à discréditer un·e collègue sur la base d'interprétations tendancieuses de ses propos.

Si le dissensus peut et doit faire partie intégrante de la dynamique intellectuelle de notre association, il ne peut qu'être fondé sur un discours argumenté, quels que soient les canaux de diffusion.

L'ABF poursuivra dans les mois à venir la réflexion et l'action sur les enjeux d'un accès libre à l'information et sur ceux posés par la protection de la vie privée. Celles-ci seront nourries de toutes les contributions et expériences permettant une compréhension fine de leur complexité, tant le sujet soulève des questions très difficiles, citoyennes et déontologiques : analyse juridique, journées et débats organisés par les groupes régionaux, recueil de cas concrets, publications, etc. Construire à partir des principes, en se nourrissant des expériences de terrain, telle sera la démarche qui aura pour socle la charte Bib'Lib.

Adopté par le Conseil national de l'ABF à Paris, le 8 octobre 2018

Télécharger le communiqué

Contact : info[at]abf.asso.fr